

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes
Sud Luberon

Séance du 20 novembre 2025

Date de convocation : 7 novembre 2025
Date d'affichage : 7 novembre 2025

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 28
Nombre de voix exprimé : 34

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt novembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de Mirabeau, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRONOVITCH, Président,

**Objet de la délibération n°2025-115
Abrogation de la délibération 2022-066 portant sur l'acquisition d'une portion de la
parcelle C1710 – Etang de La Bonde B7**

Rapporteur : Robert TCHOBDRONOVITCH

Présents :

Robert TCHOBDRONOVITCH, Geneviève JEAN, Catherine SERRA, Karine MOURET, Rose-Marie DUMONTIER, Jacques NATTA, Séverine MAUGAN-CURNIER, Alain GOUIRAND, Eve MAUREL, Mylène GARCIN, Gregory RISBOURG, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Samantha KHALIZOFF, Alain GUEYDON, François BONNET, Nicolas SALERNO, Nathalie LEBOUC, Pierre AUVOIS, Jean-Luc BOREL, Romain BRETTÉ, Mariane DOMEIZEL, Bernadette VITALE, Richard ROUZET, Jean-Paul GROUILLER, Serge ROBIN, Josianne MAURIN.

Procurations :

Jean-Marc BRABANT donne procuration à Marc JAUBERT,
Joëlle RICHAUD donne procuration à Alain GOUIRAND,
Jean-Louis ROBERT donne procuration à Richard ROUZET,
Josiane PANATTONI donne procuration à Jacques NATTA,
Jacques DECUIGNIERES donne procuration à Bernadette VITALE,
Franck LAROCHE donne procuration à Romain BRETTÉ

Absents et excusés :

Géraud DE SABRAN PONTEVES, Philippe EGG, Emma LEON, Alain DE VILLEBONNE, Emilie BASTIE, Anne-Marie DAUPHIN, Céline ALARCON

Madame Bernadette VITALE est nommée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1311-9 et suivants,
Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,
Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes,
Vu la délibération n°2022-066, du 30 juin 2022, relative à l'acquisition d'une portion de la parcelle C1710 – Etang de La Bonde,
Vu les statuts de COTELUB,

Considérant ce qui suit :

Par délibération du 30 juin 2022, le Conseil communautaire avait approuvé l'acquisition d'une partie de la parcelle C1710, lot A tel que matérialisé sur le plan de géomètre, située sur la commune de La Motte d'Aigues, dans le cadre du projet d'aménagement de l'Etang de La Bonde.

Le montant de l'acquisition de cette parcelle était fixé à 1 €.

Le propriétaire dudit terrain était Monsieur Guillaume DURAND.

Monsieur DURAND a vendu la totalité de son tènement foncier à la SCI BOND84, dont la parcelle C1710.

Ainsi, la délibération n°2022-066 n'a plus lieu d'exister.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'abroger** la délibération n°2022-066 du 30 juin 2022,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

La délibération est adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance
Bernadette VITALE

Le Président
Robert TCHOBDRON

